



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## IV

Délégation en matière budgétaire et de contrôle de la légalité.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu les articles L 421-11, L 421-12 et L 421-14 alinéa II du code de l'éducation ;

Vu les articles R 421-54, R 421-55, R 421-59, R 421-60, et R 421-77 du code de l'éducation ;

Vu l'article R 222-36-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'arrêté en date du 7 février 2012 portant mutualisation du contrôle de la légalité ;

Vu le décret du Président de la République en date du 3 janvier 2013 portant nomination de **Madame Claudine SCHMIDT-LAINE**, Recteur de l'Académie de Rouen ;

Vu le certificat administratif en date du 18 octobre 2012 nommant **Monsieur Patrick GUIDET**, Directeur de service, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen à compter du 15 octobre 2012 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 14 octobre 2011 nommant **Monsieur François FOSELLE**, Directeur de service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2014, nommant **Monsieur Steven TANGUY**, Ingénieur de recherche, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 ;

**Article 1 :** Au titre de la tutelle académique en matière budgétaire et financière, et du contrôle de légalité des actes portant sur le contenu ou l'organisation de l'action éducatrice des EPLE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Patrick GUIDET**, Directeur de Service, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, à **Monsieur François FOSELLE**, Directeur de Service, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, à **Monsieur Steven TANGUY**, Ingénieur de recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen aux fins de signer :

- les actes relatifs au fonctionnement des établissements en application de l'article R 421-54 du code de l'éducation ;

- les délibérations du conseil d'administration portant sur le contenu ou l'organisation de l'action éducatrice en application de l'article R 421-55 du code de l'éducation ;

- les actes relatifs à l'activité financière des établissements :

- les budgets en application de l'article R 421-59 du code de l'éducation ;
- les décisions budgétaires modificatives en application de l'article R 421-60 du code de l'éducation ;
- les comptes financiers en application de l'article R 421-77 du code de l'éducation ;

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Patrick GUIDET**, Directeur de service, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, de **Monsieur François FOSELLE**, Directeur de service, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, de **Monsieur Steven TANGUY**, Ingénieur de recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, la délégation de signature qui leur est confiée par l'article 1 sera exercée par



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

- Monsieur Nicolas BRUS, Attaché Principal d'Administration, Chef de la Division des Affaires Juridiques et du Conseil,

**Article 3 :** Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, 01 SEP. 2015

Le Recteur



Claudine SCHMIDT-LAINE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Monsieur Patrick GUIDET



Monsieur François FOSELLE



Monsieur Steven TANGUY



Monsieur Nicolas BRUS

